

Recueil cartographique des zones de pêche commerciale des poissons d'eau douce et des espèces anadromes et catadromes

Juin 2022

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS



Équipe de réalisation

Rédaction

Marie-Josée Gagnon¹

Collaboration

Sébastien Cyr², Rémys Morrissette² et Yves Paradis¹

Géomatique

Marie-Josée Gagnon¹ et Groupe BC2

Coordination de la diffusion

¹ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

² Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Photographies

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication

Direction de l'expertise sur la faune aquatique

Direction générale de la gestion de la faune et des habitats

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage Québec (Québec) G1S 4X4

fauneaquatique@mffp.gouv.qc.ca

Référence à citer

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2022). *Recueil cartographique des zones de pêche commerciale des poissons d'eau douce et des espèces anadromes et catadromes*. Rapport produit en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 17 p.

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

ISBN (PDF): 978-2-550-92449-4

En collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Table des matières

Équipe de réalisation	II
Présentation du recueil cartographique	1
Index cartographique présentant les zones de pêche commerciale figurant au Plan de gestion de la pêche 2022-2023	2
Pêche commerciale - Espèces et périodes autorisées en 2022-2023	3
Carte 1 Abréviations des grandes zones de pêche commerciale.....	3
Carte 2 Secteur de la rivière des Outaouais	4
Carte 3 Secteur du lac Saint-François	5
Carte 4 Secteur du lac Saint-Louis	6
Carte 5 Secteur du bassin de La Prairie	7
Carte 6 Secteur de la rivière Richelieu et du lac Champlain.....	8
Carte 7 Secteur de Contrecoeur.....	9
Carte 8 Secteur du lac Saint-Pierre	10
Carte 9 Secteur de Trois-Rivières à Batiscau.....	11
Carte 10 Secteur de Batiscau à Beupré.....	12
Carte 11 Secteur de Beupré à Tadoussac.....	13
Carte 12 Secteur de Tadoussac à Pointe-des-Monts	14
Carte 13 Secteur de la Côte-Nord et de la Gaspésie	15
Carte 14 Secteur des Îles-de-la-Madeleine	16
Carte 15 Secteur de la Côte-Nord	17

Présentation du recueil cartographique

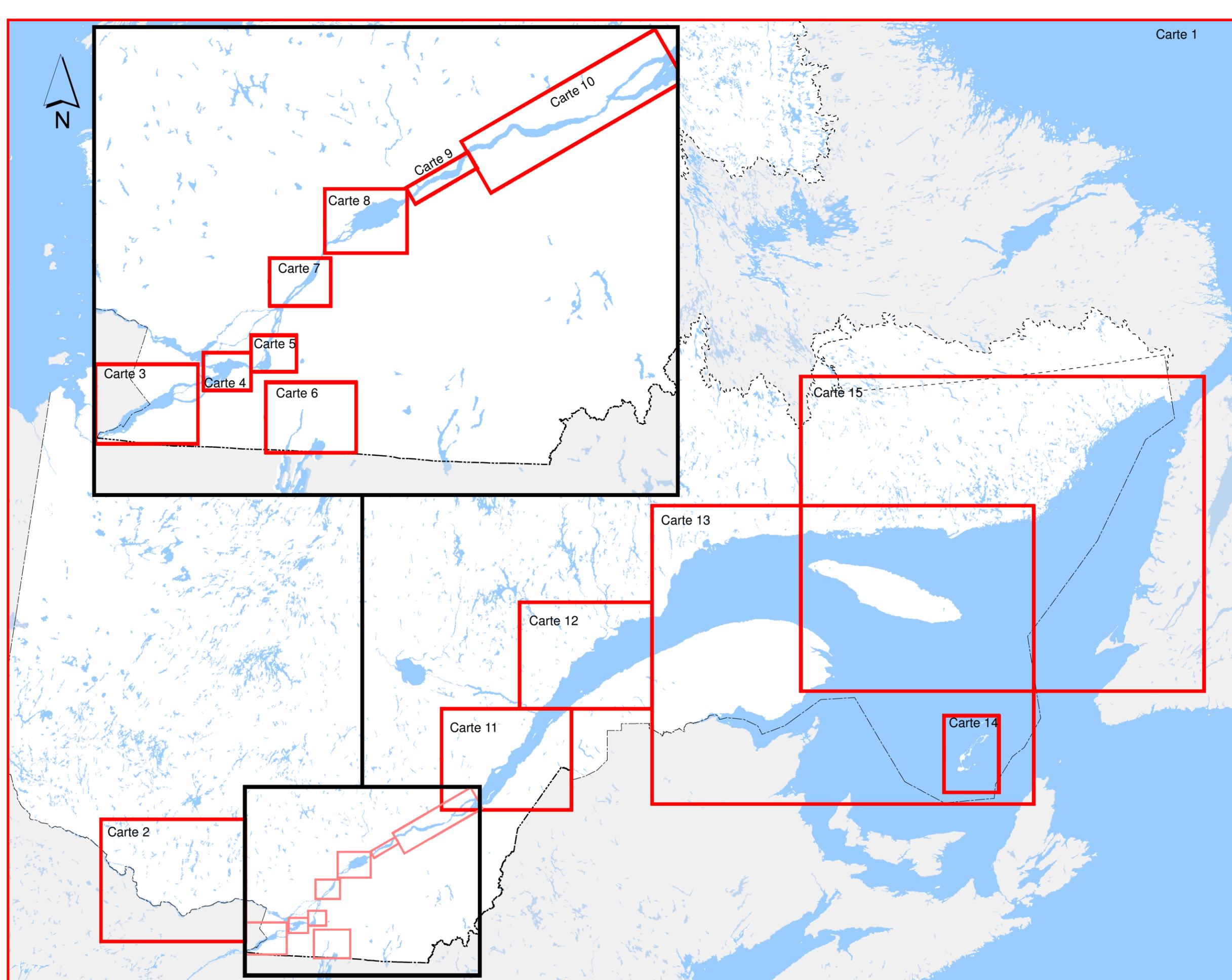
Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a réalisé, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ce document qui vise à permettre de repérer rapidement sur le territoire québécois les zones où s'effectue la pêche commerciale. Dans le cadre des travaux en lien avec le Centre d'expertise sur la gestion des risques d'incident maritime, il est opportun d'établir un portrait des pêches commerciales et d'outiller les intervenants pour qu'ils puissent repérer rapidement les effets d'un déversement sur les ressources halieutiques, sur l'industrie de la pêche commerciale et sur les pêcheurs commerciaux qui la pratiquent.

Ce document découle du plan de gestion de la pêche 2022-2023 et n'est valable que durant cette période. Il a pour but d'aider à visualiser sommairement les zones de pêche commerciale, les espèces qui y sont permises et les périodes d'ouverture, tous engins de pêche confondus. Par contre, il ne remplace pas les textes officiels des lois et règlements.

Le plan de gestion de la pêche fait référence à l'exploitation de tous les poissons dans les eaux sans marée et des poissons anadromes et catadromes dans les eaux à marée, dont les règles générales sont prévues au Règlement de pêche du Québec (1990; DORS/90-214) administré par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu d'une délégation de l'autorité fédérale. Le plan de gestion de la pêche ne s'applique donc pas à la pêche aux poissons marins, comme les poissons de fond.

Le plan de gestion de la pêche 2022-2023 peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/peche-commerciale-poissons>

Le Règlement de pêche du Québec peut être consulté à l'adresse suivante : <https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-90-214.pdf>



Carte 1

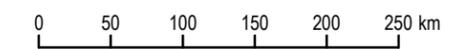
Index cartographique présentant les zones de pêche commerciale figurant au plan de gestion de la pêche 2022-2023

Légende

- Carte 1 Abrévation des grandes zones de pêche commerciale
- Carte 2 Secteur de la rivière des Outaouais
- Carte 3 Secteur du lac Saint-François
- Carte 4 Secteur du lac Saint-Louis
- Carte 5 Secteur du bassin de La Prairie
- Carte 6 Secteur de la rivière Richelieu et lac Champlain
- Carte 7 Secteur de Contrecoeur
- Carte 8 Secteur du lac Saint-Pierre
- Carte 9 Secteur de Trois-Rivières à Batiscan
- Carte 10 Secteur de Batiscan à Beaupré
- Carte 11 Secteur de Beaupré à Tadoussac
- Carte 12 Secteur de Tadoussac à Pointe-des-Monts
- Carte 13 Secteur de la Côte-Nord et de la Gaspésie
- Carte 14 Secteur des Îles-de-la-Madeleine
- Carte 15 Secteur de la Côte-Nord

Frontière

- Frontière Québec - Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)
- Frontière interprovinciale
- Frontière internationale



Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique Conforme Lambert

Sources

Données	Organisme
Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

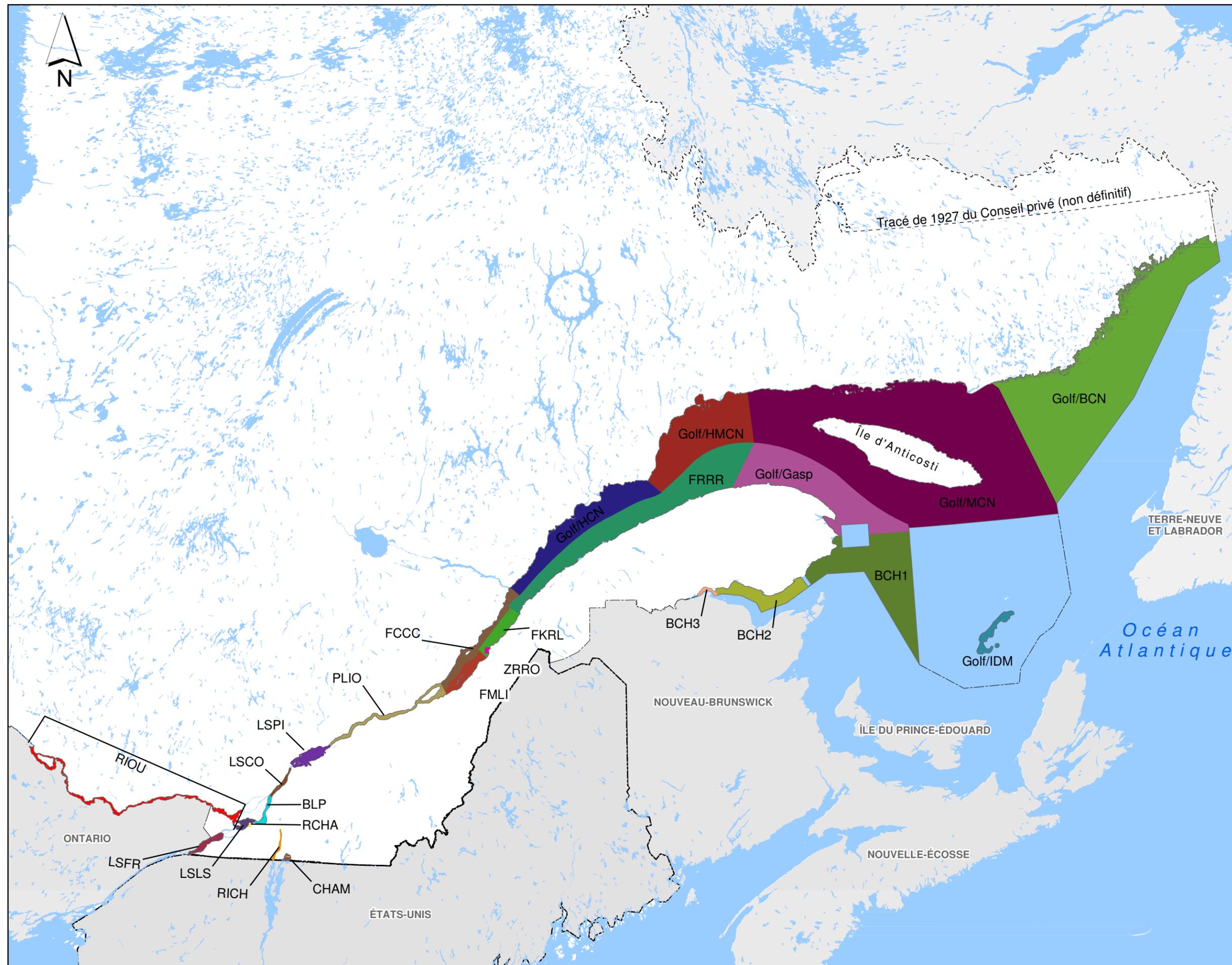
Plan de gestion de la pêche 2022-2023	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
---------------------------------------	--

Réalisation

Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP

© Gouvernement du Québec, avril 2022

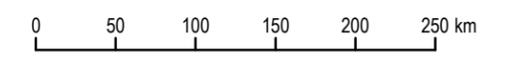




Pêche commerciale
Carte 1 Abréviation des grandes zones de pêche commerciale

Légende
 Grande zone de pêche commerciale

Frontière
 - - - - - Frontière Québec - Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)
 - - - - - Frontière interprovinciale
 - - - - - Frontière internationale



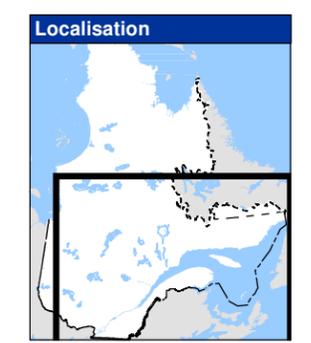
Métadonnées
 Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique : Conique Conforme Lambert

Sources
Données : Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000
Organisme : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Grandes zones de pêche commerciale, 2021
 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Réalisation
 Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP

© Gouvernement du Québec, avril 2022



Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

**Pêche commerciale
Espèces et périodes autorisées
en 2022-2023**

**Carte 2 Secteur de la
rivière des Outaouais**

Légende

Mois de l'année	
Espèce	Pêcherie fermée Pêcherie ouverte

**Référence aux articles du
plan de gestion de la pêche 2022-2023**

Article (sous-article)	Frontière
7(1)	Frontière interprovinciale
7(2)	
7(3)	
7(4)	
7(5)	



Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique Conforme Lambert

Sources

Données	Organisme
Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Plan de gestion de la pêche 2022-2023	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
---------------------------------------	--

Réalisation

Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP

© Gouvernement du Québec, avril 2022

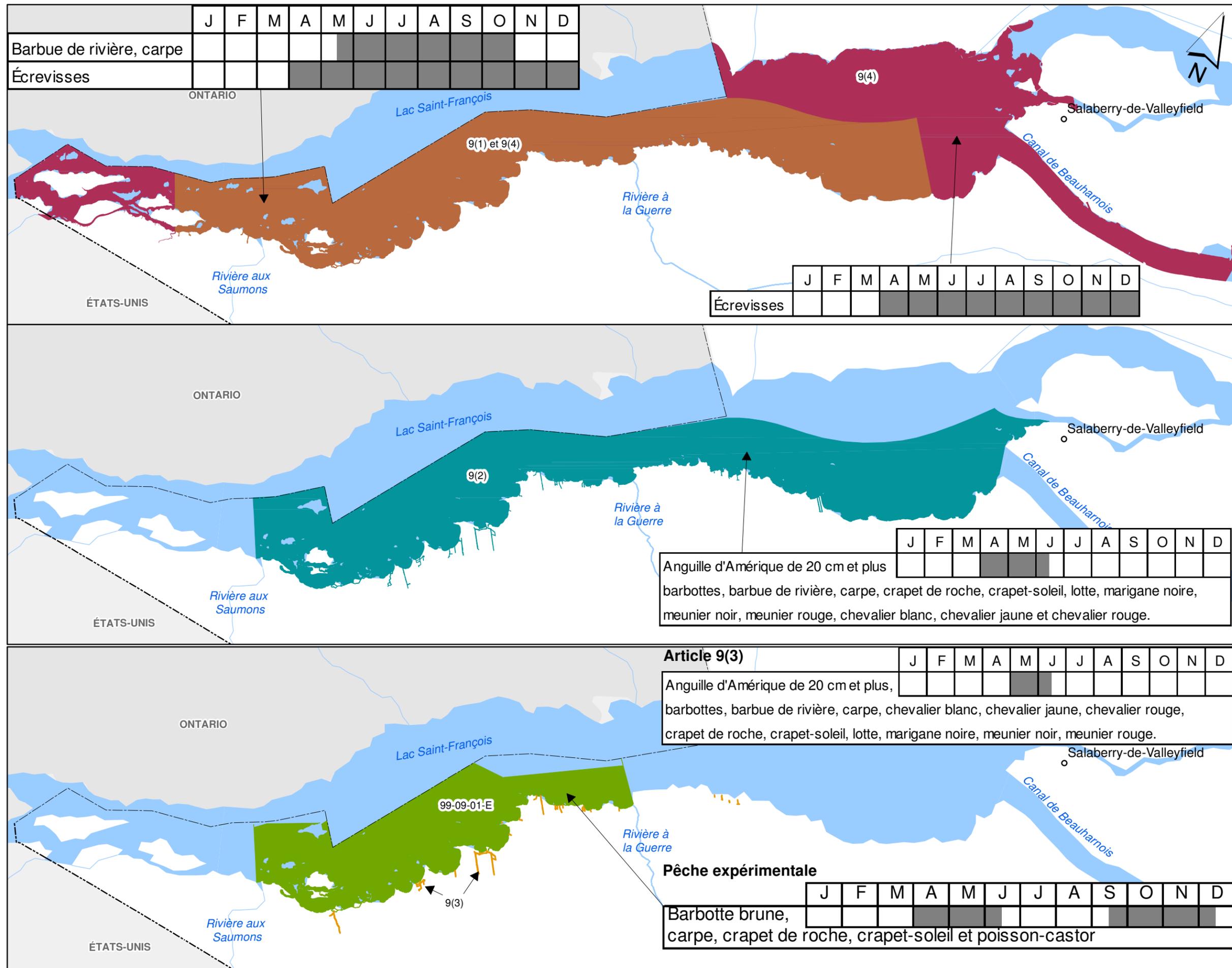


Québec



	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Carpe												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Carpe												



	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Barbue de rivière, carpe												
Écrevisses												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Écrevisses												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Anguille d'Amérique de 20 cm et plus												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Anguille d'Amérique de 20 cm et plus,												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Barbotte brune,												
carpe, crapet de roche, crapet-soleil et poisson-castor												

Pêche commerciale
Espèces et périodes autorisées
en 2022-2023

Carte 3 Secteur du
lac Saint-François

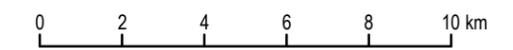
Légende

	Mois de l'année	
Espèce	Pêcherie fermée	Pêcherie ouverte

Référence aux articles du
plan de gestion de la pêche 2022-2023

Article (sous-article)

- 9(1)
 - 9(2) et 9(1)
 - 9(4)
 - 9(3)
 - 99-09-01-E
- Frontière**
- Frontière interprovinciale
 - Frontière internationale



Métadonnées

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique : Conique Conforme Lambert

Sources

Données
 Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000

Organisme
 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Plan de gestion de la pêche 2022-2023 : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Réalisation

Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP

© Gouvernement du Québec, avril 2022



Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

**Pêche commerciale
Espèces et périodes autorisées
en 2022-2023**

**Carte 4 Secteur du
lac Saint-Louis**

Légende

Mois de l'année		
Espèce	Pêcherie fermée	Pêcherie ouverte

**Référence aux articles du
plan de gestion de la pêche 2022-2023**

Article (sous-article)

	3		13(4)
	13(1)		13(5)
	13(2)		
	13(3)		



Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique Conforme Lambert

Sources

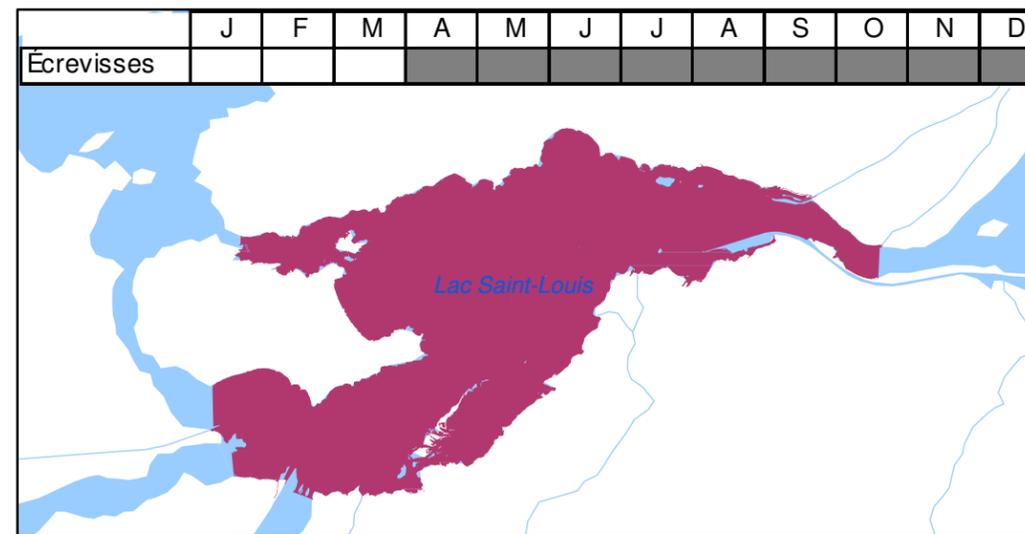
Données	Organisme
Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Plan de gestion de la pêche 2022-2023	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
---------------------------------------	--

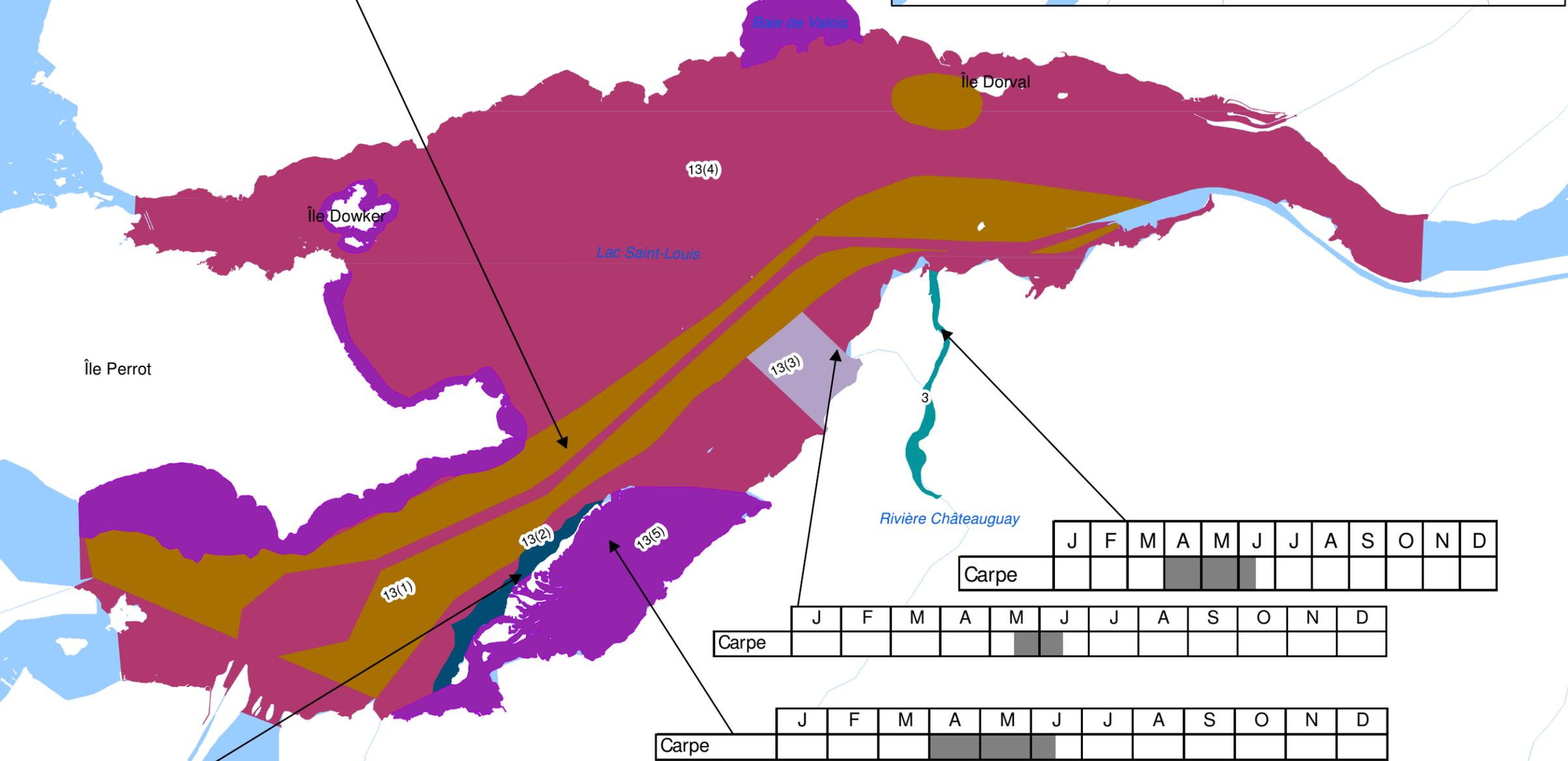
Réalisation

Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP

© Gouvernement du Québec, avril 2022



	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Barbue de rivière, carpe												
Esturgeon jaune de 45 cm et plus et de 80 cm et moins.												
Barbotte brune, crapet de roche, crapet-soleil, lotte, meunier noir et meunier rouge.												



	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Carpe												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Carpe												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Carpe												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Anguille d'Amérique de 20 cm et plus, barbotte brune, barbue de rivière, carpe, chevalier blanc, crapet de roche, crapet-soleil, lotte, meunier noir et meunier rouge.												

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

Pêche commerciale Espèces et périodes autorisées en 2022-2023

Carte 5 Secteur du bassin de La Prairie

Légende

Mois de l'année	
Espèce	Pêcherie fermée / Pêcherie ouverte

Référence aux articles du plan de gestion de la pêche 2022-2023

Article (sous-article)

	4(1)		13(1)
	4(1) et 4(2)		13(4)
	11(2)		



Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique Conforme Lambert

Sources

Données	Organisme
Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Plan de gestion de la pêche 2022-2023	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
---------------------------------------	--

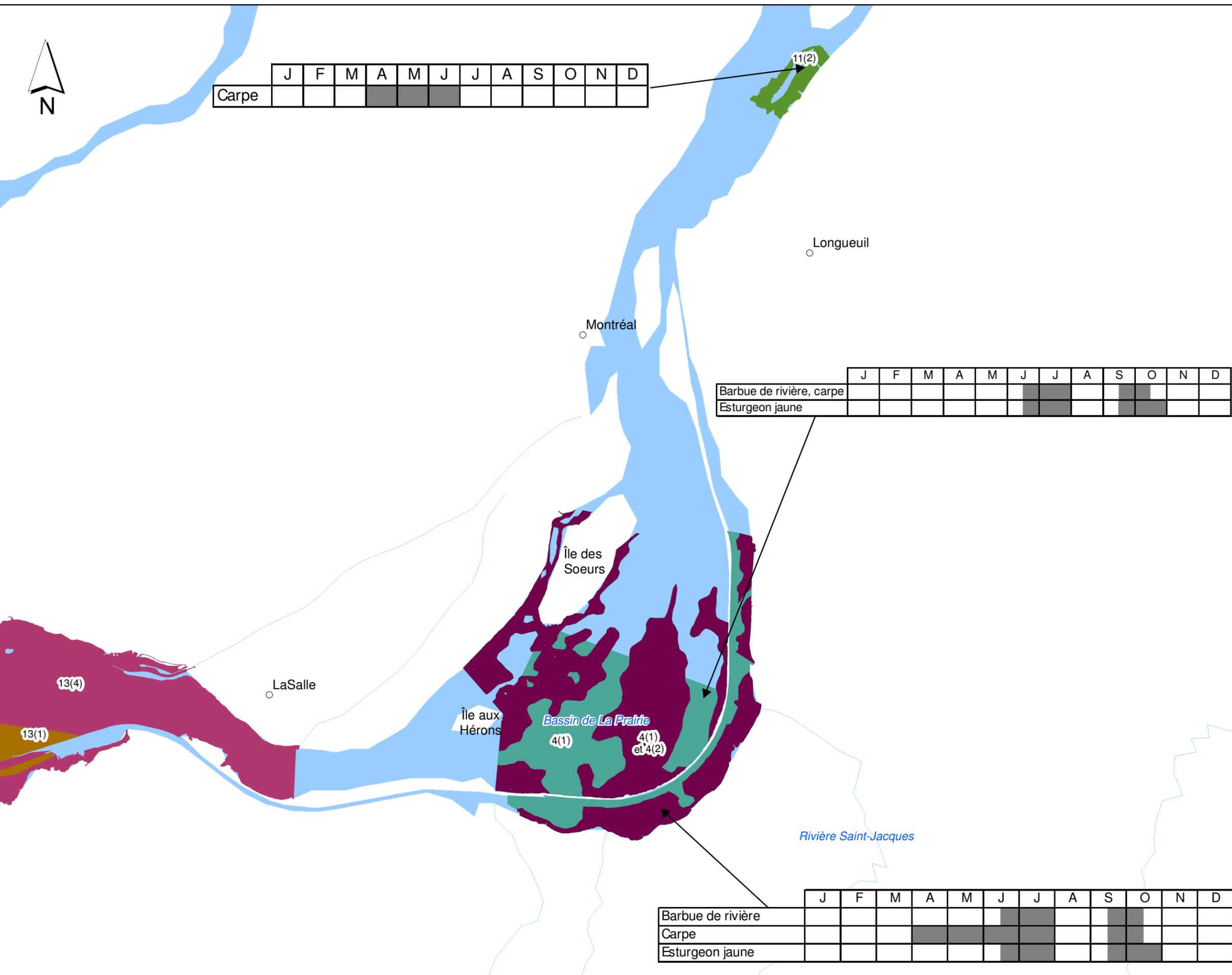
Réalisation

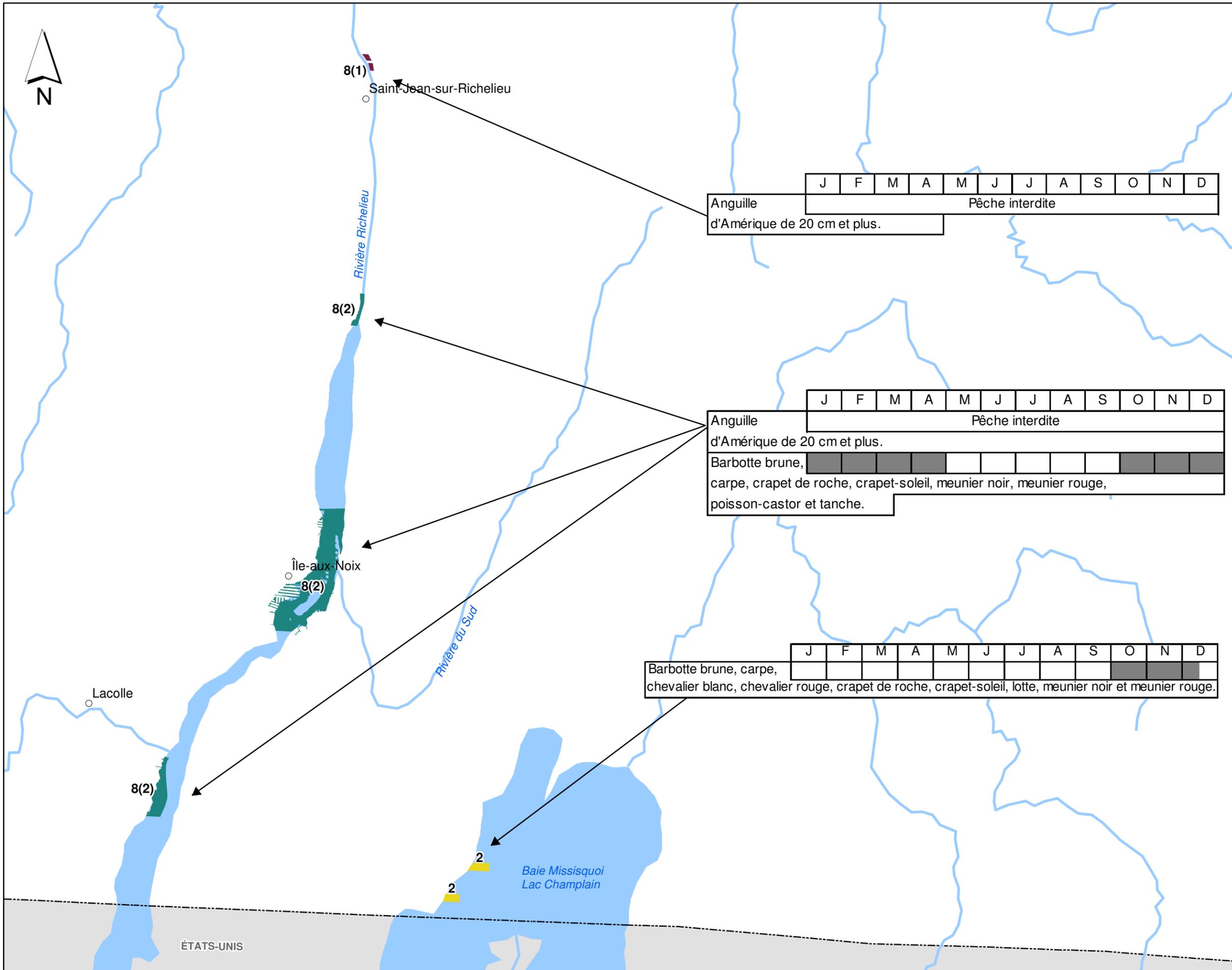
Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP

© Gouvernement du Québec, avril 2022



Québec





**Pêche commerciale
Espèces et périodes autorisées
en 2022-2023**

**Carte 6 Secteur de la
rivière Richelieu
et du lac Champlain**

Légende

	Mois de l'année	
Espèce	Pêcherie fermée	Pêcherie ouverte

**Référence aux articles du
plan de gestion de la pêche 2022-2023**

Article (sous-article)	Frontière
2	----- Frontière internationale
8(1)	
8(2)	



Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique Conforme Lambert

Sources

Données Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000	Organisme Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Plan de gestion de la pêche 2022-2023	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Réalisation

Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP

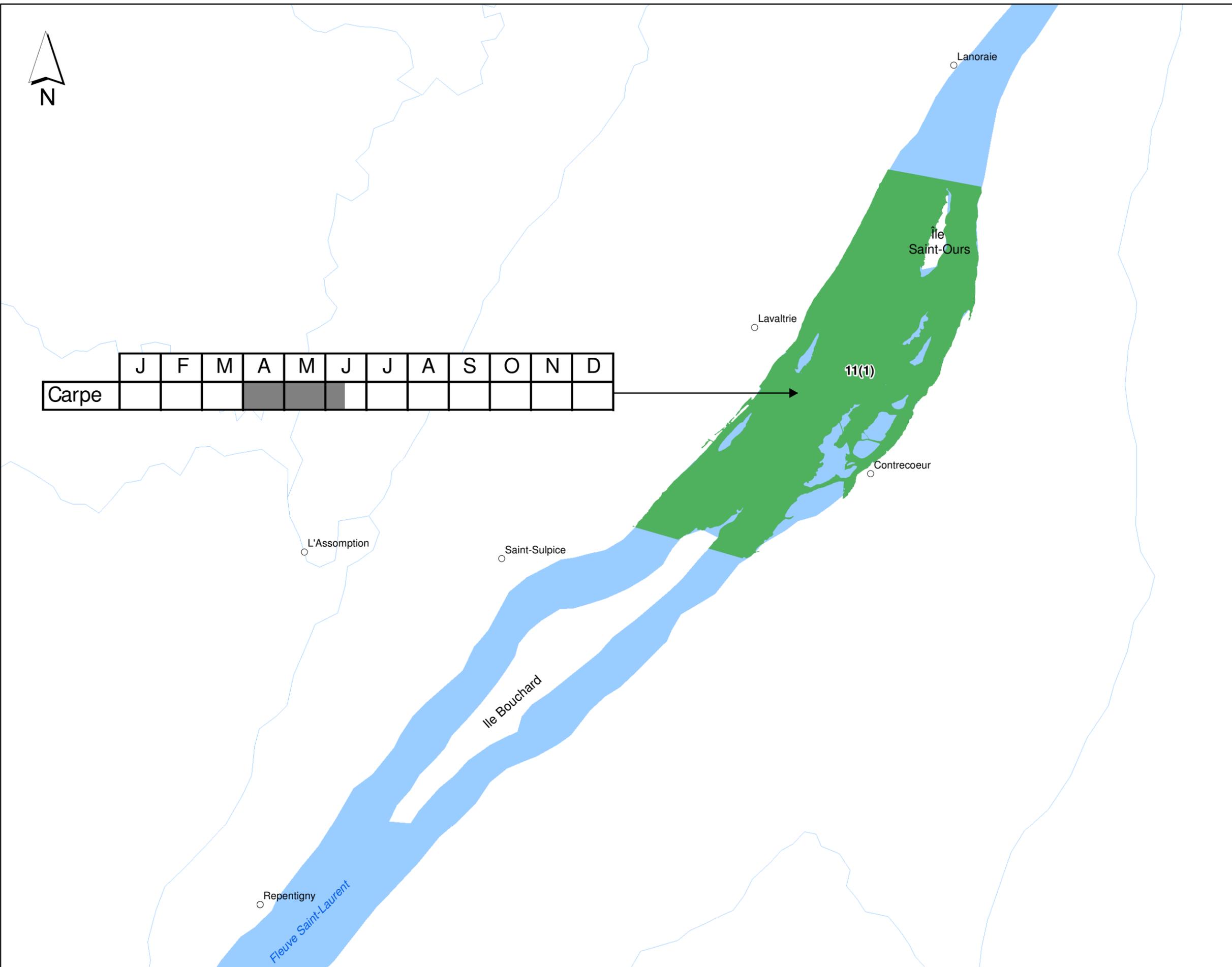
© Gouvernement du Québec, avril 2022



Note: Le présent document n'a aucune portée légale.



	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Carpe												



Pêche commerciale Espèces et périodes autorisées en 2022-2023

Carte 7 Secteur de Contrecoeur

Légende

	Mois de l'année	
Espèce	Pêcherie fermée	Pêcherie ouverte

Référence aux articles du plan de gestion de la pêche 2022-2023

Article (sous-article)

Article

11(1)



Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique Conforme Lambert

Sources

Données	Organisme
Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Plan de gestion de la pêche 2022-2023	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
---------------------------------------	--

Réalisation

Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP

© Gouvernement du Québec, avril 2022



Québec



	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Barbue de rivière, carpe												
Esturgeon jaune de 45 cm et plus et de 80 cm et moins.												
Écrevisses												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Alose savoureuse												
Chevalier blanc, chevalier rouge, lotte, meunier noir et meunier rouge												

Pêche commerciale Espèces et périodes autorisées en 2022-2023

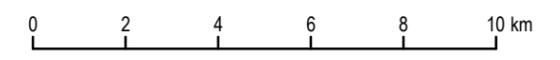
Carte 8 Secteur du lac Saint-Pierre

Légende

	Mois de l'année	
Espèce	Pêcherie fermée	Pêcherie ouverte

Référence aux articles du plan de gestion de la pêche 2022-2023

Article (sous-article)	
■ 6	■ 14(2)
■ 6.1	■ 14(3)
■ 10	■ 14(4)
■ 14(1)	



Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique Conforme Lambert

Sources

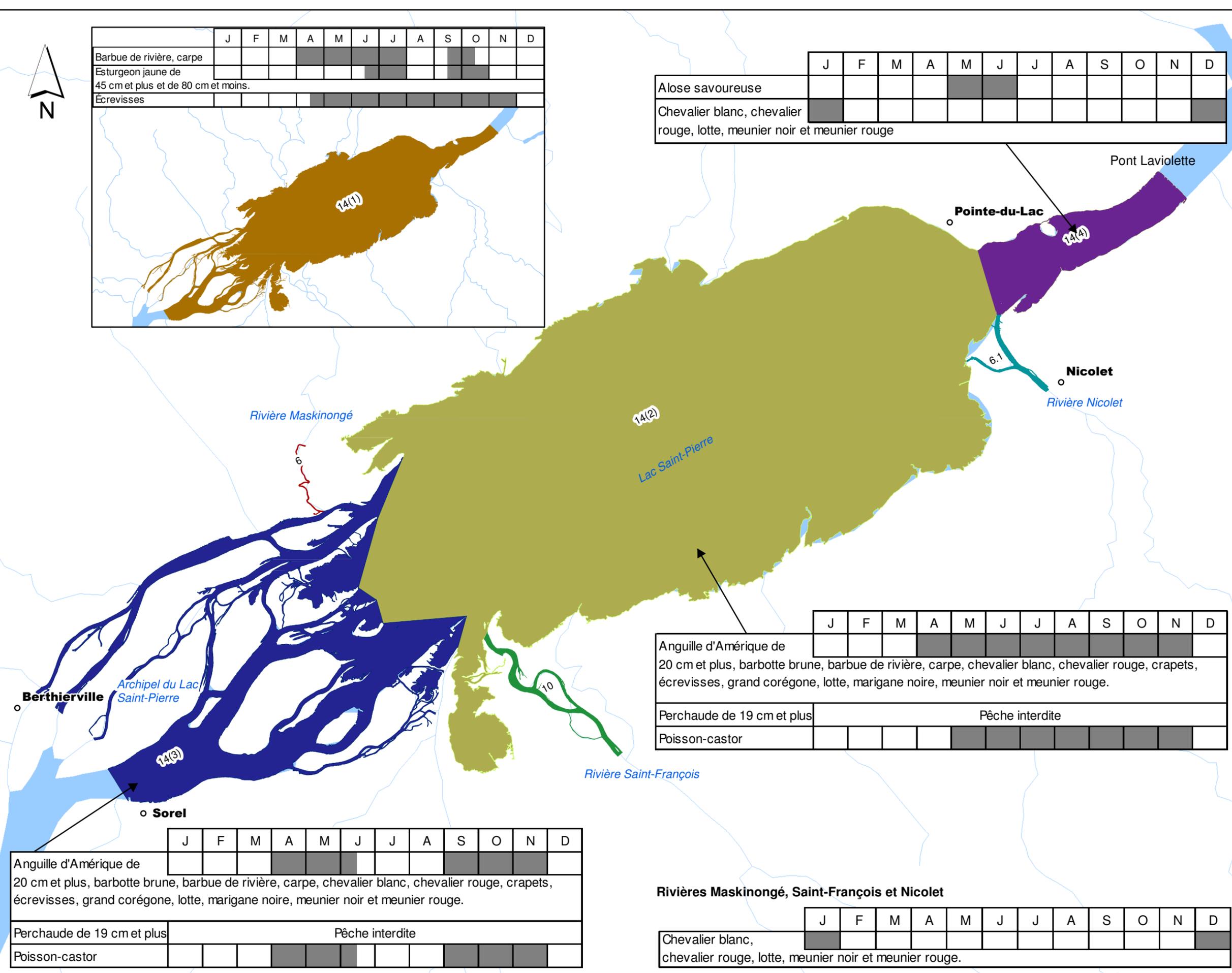
Données	Organisme
Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Plan de gestion de la pêche 2022-2023	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
---------------------------------------	--

Réalisation

Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP

© Gouvernement du Québec, avril 2022



	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Anguille d'Amérique de 20 cm et plus, barbotte brune, barbue de rivière, carpe, chevalier blanc, chevalier rouge, crapets, écrevisses, grand corégone, lotte, marigane noire, meunier noir et meunier rouge.												
Perchaude de 19 cm et plus	Pêche interdite											
Poisson-castor												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Anguille d'Amérique de 20 cm et plus, barbotte brune, barbue de rivière, carpe, chevalier blanc, chevalier rouge, crapets, écrevisses, grand corégone, lotte, marigane noire, meunier noir et meunier rouge.												
Perchaude de 19 cm et plus	Pêche interdite											
Poisson-castor												

Rivières Maskinongé, Saint-François et Nicolet

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Chevalier blanc, chevalier rouge, lotte, meunier noir et meunier rouge.												

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

Pêche commerciale Espèces et périodes autorisées en 2022-2023

Carte 9 Secteur de Trois-Rivières à Batiscan

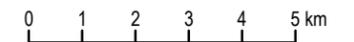
Légende

Espèce	Mois de l'année											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Pêcheurie fermée												
Pêcheurie ouverte												

Référence aux articles du plan de gestion de la pêche 2022-2023

Article (sous-article)

	11(3) et 11(3.1)		11(3.5)
	11(3.3)		11(3.6)
	11(3.4)		



Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique Conforme Lambert

Sources

Données	Organisme
Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Plan de gestion de la pêche 2022-2023	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
---------------------------------------	--

Réalisation

Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP

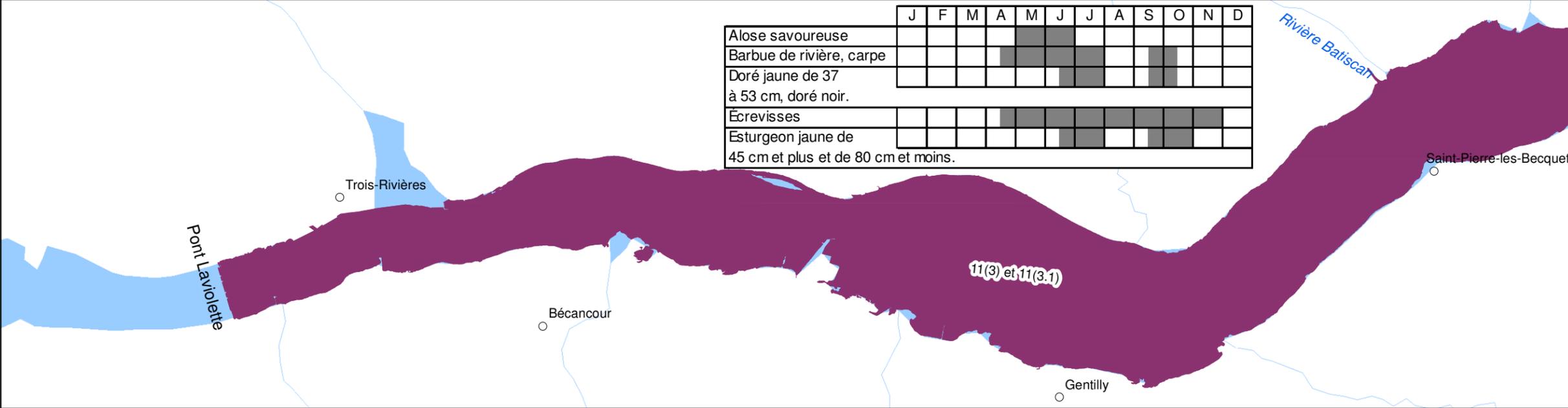
© Gouvernement du Québec, avril 2022



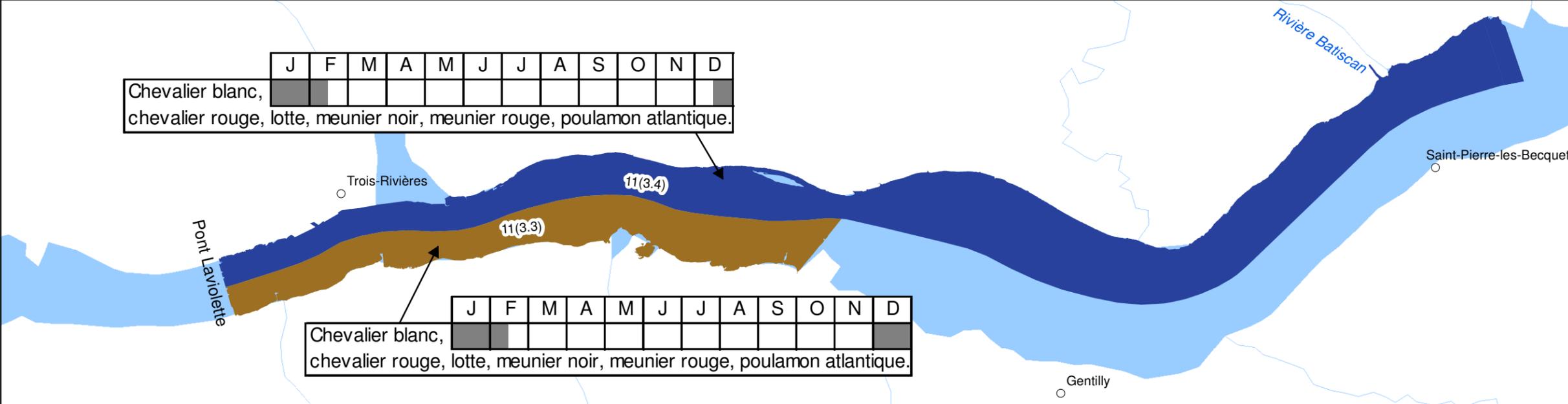
Québec

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Alose savoureuse												
Barbue de rivière, carpe												
Doré jaune de 37 à 53 cm, doré noir.												
Écrevisses												
Esturgeon jaune de 45 cm et plus et de 80 cm et moins.												

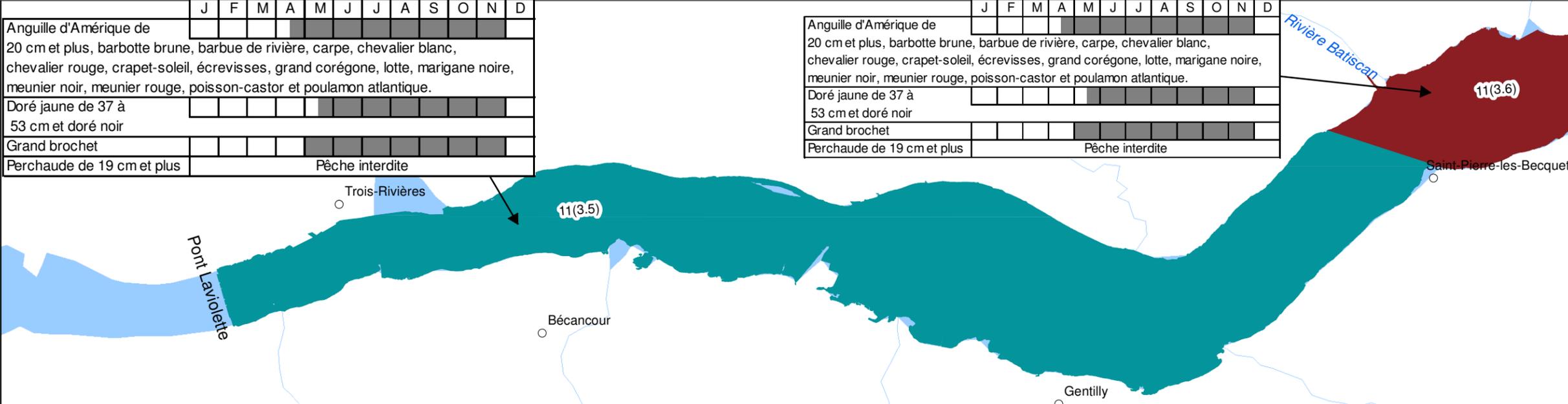
Rivière Batiscan



Rivière Batiscan



Rivière Batiscan



	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Chevalier blanc, chevalier rouge, lotte, meunier noir, meunier rouge, poulamon atlantique.												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Chevalier blanc, chevalier rouge, lotte, meunier noir, meunier rouge, poulamon atlantique.												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Anguille d'Amérique de 20 cm et plus, barbotte brune, barbue de rivière, carpe, chevalier blanc, chevalier rouge, crapet-soleil, écrevisses, grand corégone, lotte, marigane noire, meunier noir, meunier rouge, poisson-castor et poulamon atlantique.												
Doré jaune de 37 à 53 cm et doré noir												
Grand brochet												
Perchaude de 19 cm et plus												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Anguille d'Amérique de 20 cm et plus, barbotte brune, barbue de rivière, carpe, chevalier blanc, chevalier rouge, crapet-soleil, écrevisses, grand corégone, lotte, marigane noire, meunier noir, meunier rouge, poisson-castor et poulamon atlantique.												
Doré jaune de 37 à 53 cm et doré noir												
Grand brochet												
Perchaude de 19 cm et plus												

Pêche commerciale Espèces et périodes autorisées en 2022-2023

Carte 10 Secteur de Batiscan à Beaupré

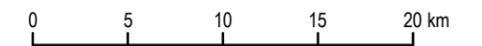
Légende

Espèce	Mois de l'année	
	Pêcherie fermée	Pêcherie ouverte

Référence aux articles du plan de gestion de la pêche 2022-2023

Article (sous-article)

	11(3)		11(3.5)
	11(3.1)		11(3.6)
	11(3.2)		



Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique Conforme Lambert

Sources

Données Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000	Organisme Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
---	---

Plan de gestion de la pêche 2022-2023	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
---------------------------------------	--

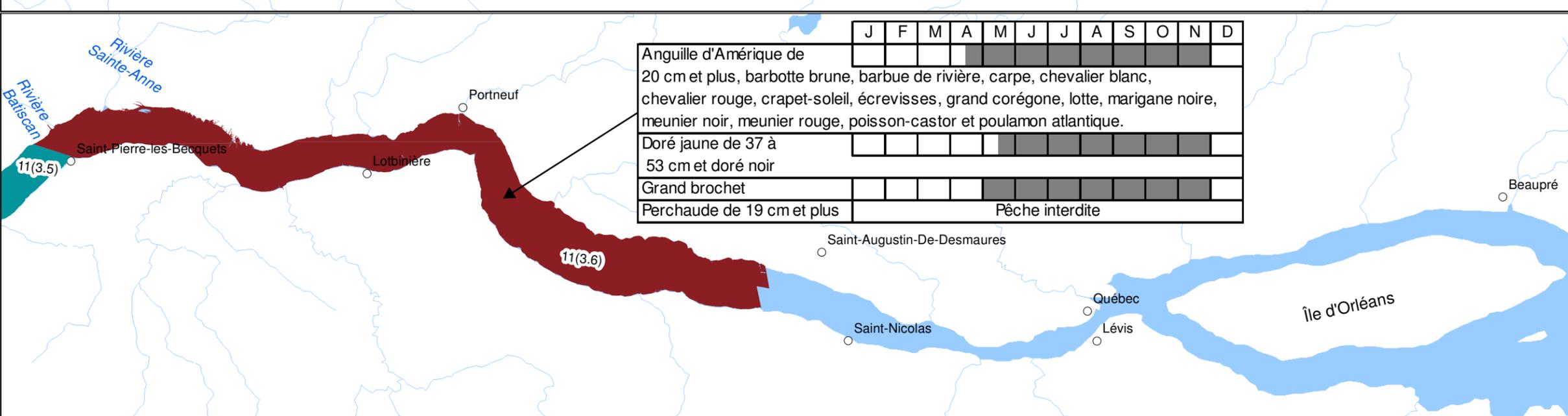
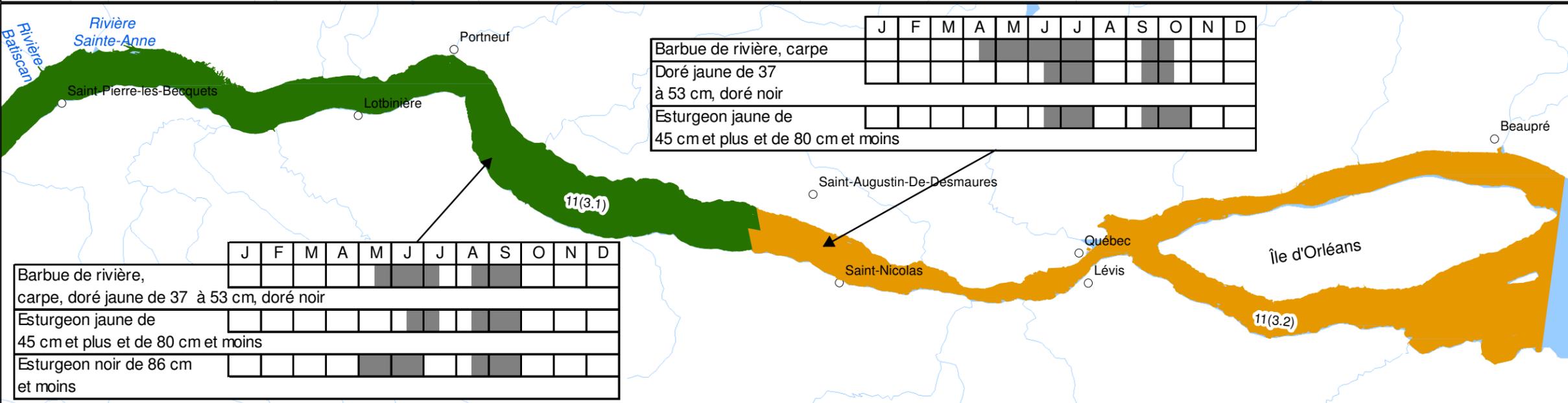
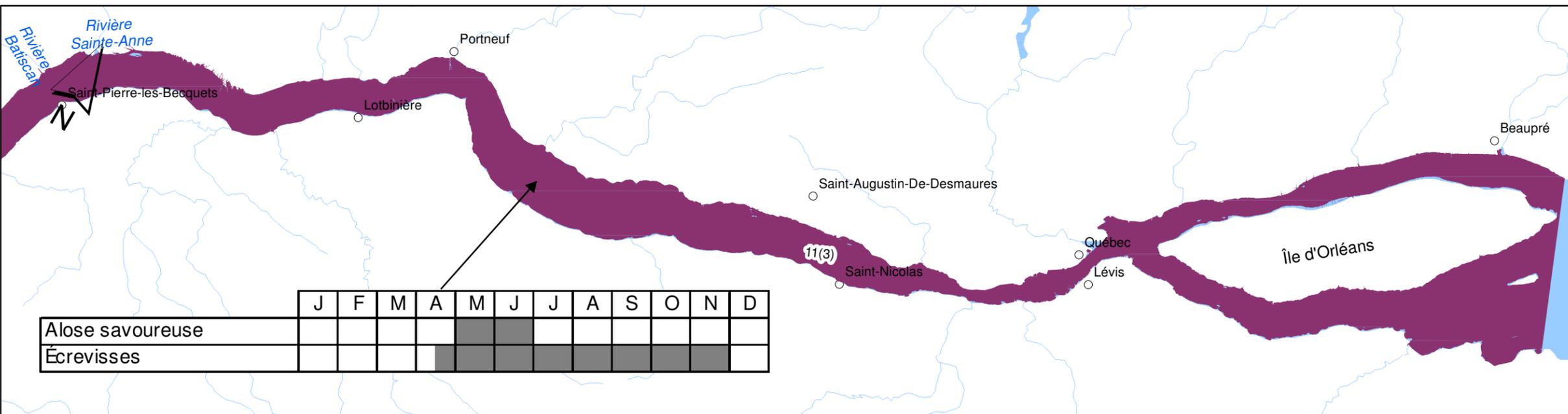
Réalisation

Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP

© Gouvernement du Québec, avril 2022



Québec 



Pêche commerciale Espèces et périodes autorisées en 2022-2023

Carte 11 Secteur de Beaupré à Tadoussac

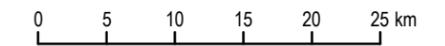
Légende

Espèce	Mois de l'année	
	Pêcherie fermée	Pêcherie ouverte

Référence aux articles du plan de gestion de la pêche 2022-2023

Article (sous-article)

	11(3)		11(5.1)
	11(4)		11(6), 11(7) et 11(8)
	11(4.1)		11(7) et 11(8)
	11(4.2)		11(15)
	11(5)		



Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique Conforme Lambert

Sources

Données	Organisme
Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Plan de gestion de la pêche 2022-2023	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
---------------------------------------	--

Réalisation

Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP

© Gouvernement du Québec, avril 2022



Québec

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Esturgeon jaune de 45 cm et plus et de 80 cm et moins												
Esturgeon noir de 86 cm et moins												
Éperlan arc-en-ciel												

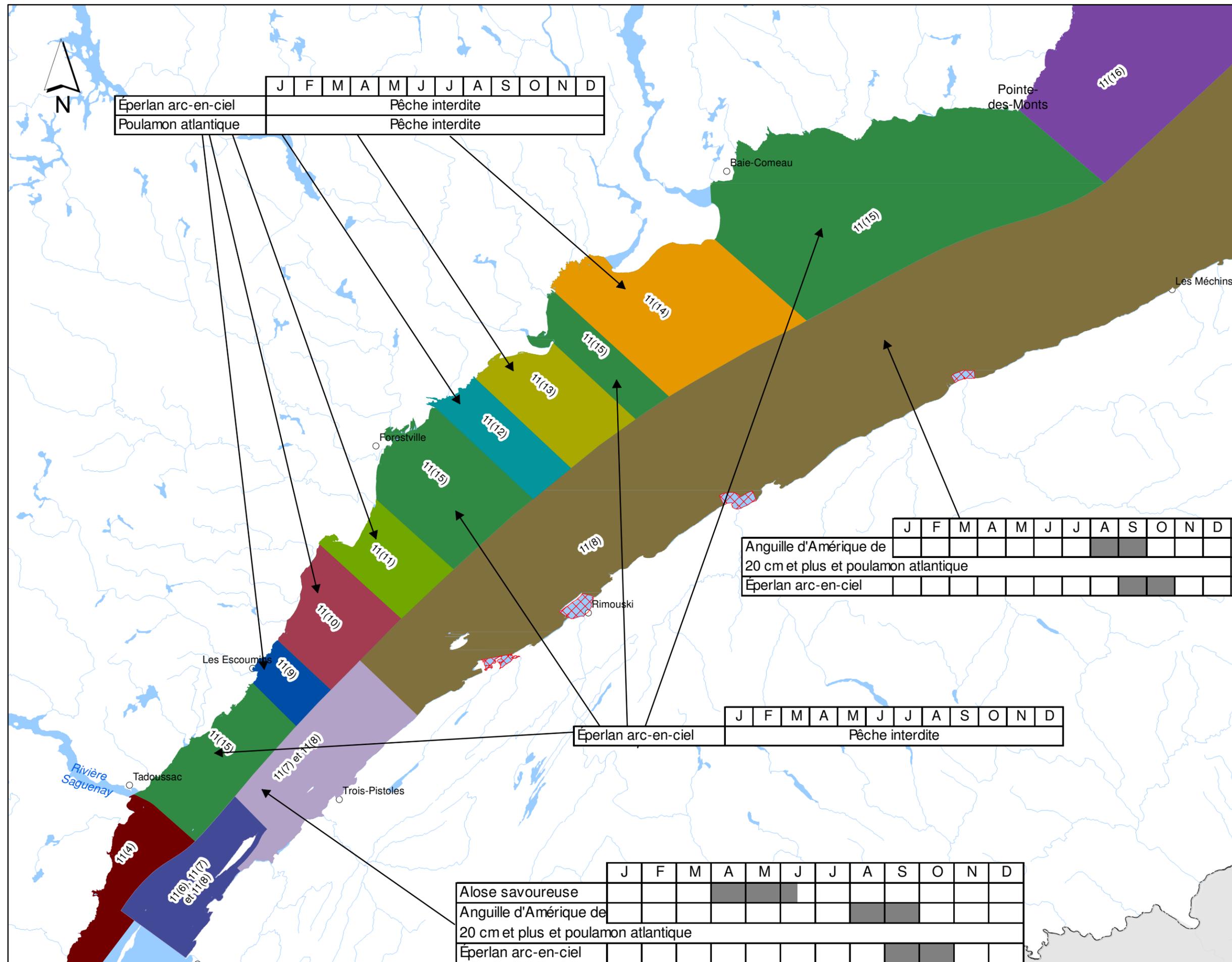
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Alose savoureuse												
Anguille d'Amérique de 20 cm et plus et poulamon atlantique												
Éperlan arc-en-ciel												
Esturgeon noir de 86 cm et moins												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Anguille d'Amérique de 20 cm et plus, éperlan arc-en-ciel, grand corégone et poulamon atlantique												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Anguille d'Amérique de 20 cm et plus, éperlan arc-en-ciel et poulamon atlantique												
Alose savoureuse												
Esturgeon noir de 86 cm ou moins												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Anguille d'Amérique de 20 cm et plus, éperlan arc-en-ciel et poulamon atlantique												

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Anguille d'Amérique de 20 cm et plus, barbu de rivière, carpe et poulamon atlantique												
Éperlan arc-en-ciel												
Esturgeon jaune de 45 cm et plus et de 80 cm et moins												
Esturgeon noir de 86 cm ou moins												



J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Éperlan arc-en-ciel				Pêche interdite							
Poulamon atlantique				Pêche interdite							

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Anguille d'Amérique de 20 cm et plus et poulamon atlantique											
Éperlan arc-en-ciel											

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Éperlan arc-en-ciel											
Pêche interdite											

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Alose savoureuse											
Anguille d'Amérique de 20 cm et plus et poulamon atlantique											
Éperlan arc-en-ciel											

Pêche commerciale Espèces et périodes autorisées en 2022-2023

Carte 12 Secteur de Tadoussac à Pointe-des-Monts

Légende

Mois de l'année	
Espèce	Pêcherie fermée / Pêcherie ouverte

Référence aux articles du plan de gestion de la pêche 2022-2023

Article (sous-article)	11(10)
11(4)	11(11)
11(6), 11(7) et 11(8)	11(12)
11(7) et 11(8)	11(13)
11(8)	11(14)
11(9)	11(15)
Zone d'exclusion	11(16)

Frontière

----- Frontière interprovinciale

0 5 10 15 20 25 km

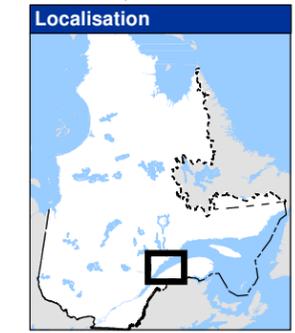
Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique Conforme Lambert

Sources

Données	Organisme
Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Plan de gestion de la pêche 2022-2023	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Réalisation
 Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP
 © Gouvernement du Québec, avril 2022



Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

Pêche commerciale Espèces et périodes autorisées en 2022-2023

Carte 13 Secteur de la Côte-Nord et de la Gaspésie

Légende

Espèce	Mois de l'année	
	Pêcherie fermée	Pêcherie ouverte

Référence aux articles du plan de gestion de la pêche 2022-2023

Article (sous-article)		
1(1)	11(16)	
1(2)	12(1)	
1(3)	12(2)	
11(8)	12(3)	
11(15)		Zone d'exclusion

Frontière

----- Frontière interprovinciale



Métadonnées

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique : Conique Conforme Lambert

Sources

Données
Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000

Organisme
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Plan de gestion de la pêche 2022-2023
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

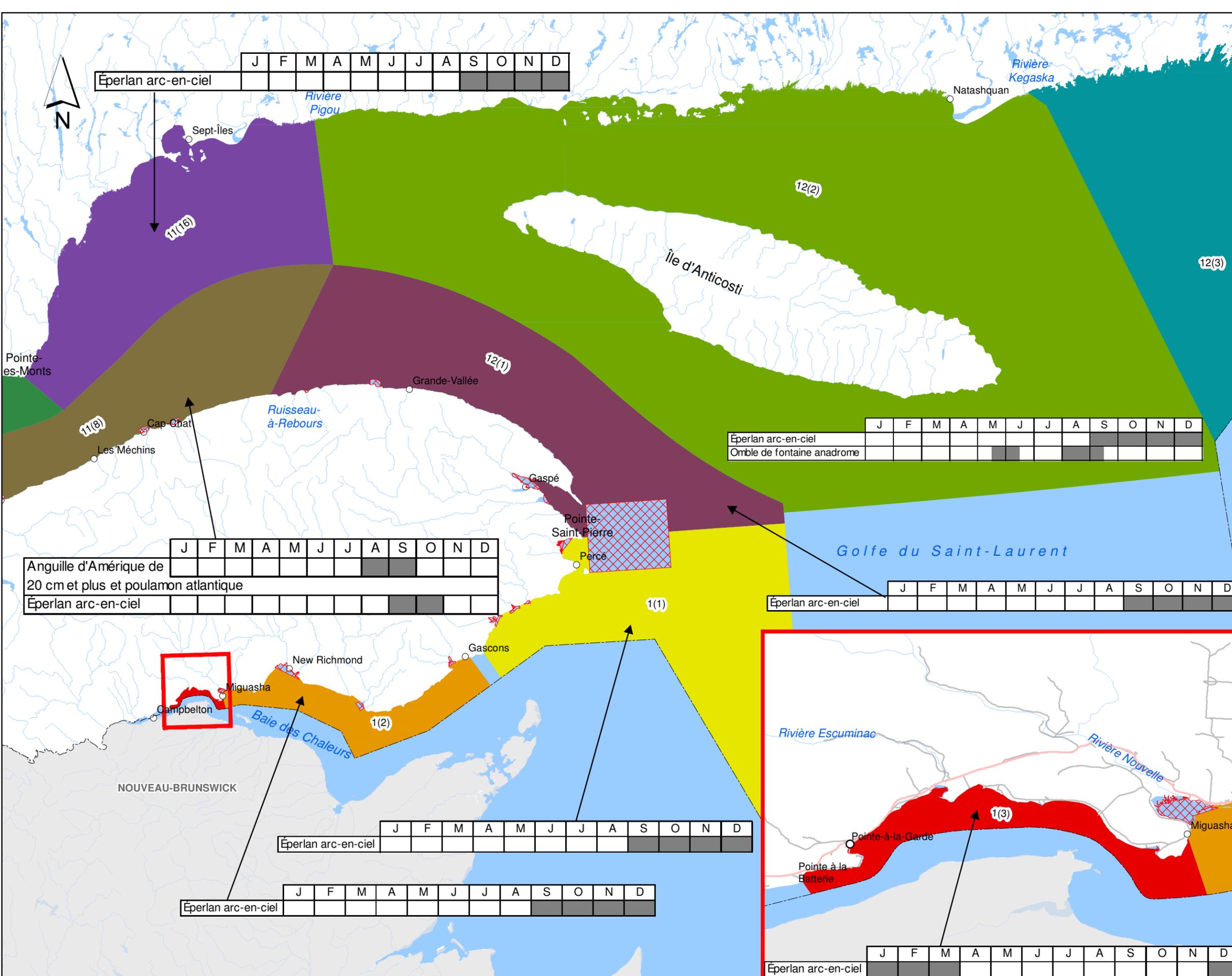
Réalisation

Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP

© Gouvernement du Québec, avril 2022

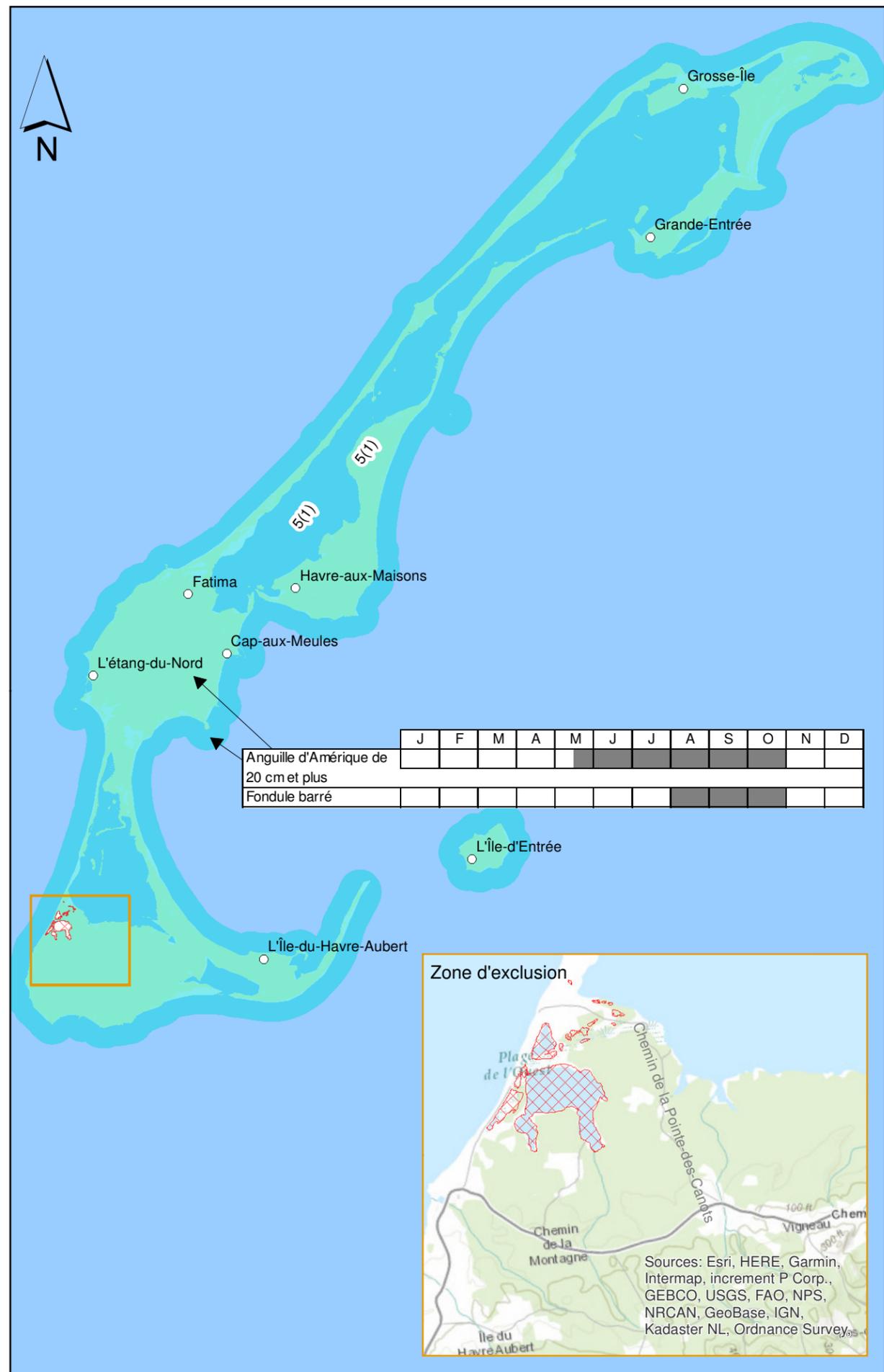


Québec



Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, premier trimestre 2022



Pêche commerciale Espèces et périodes autorisées en 2022-2023

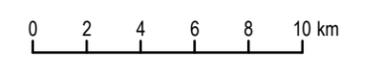
Carte 14 Secteur des Îles de la Madeleine

Légende

Mois de l'année		
Espèce	Pêcherie fermée	Pêcherie ouverte

Référence aux articles du plan de gestion de la pêche 2022-2023

Article (sous-article)	
5(1)	Zone d'exclusion
5(2)	



Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique Conforme Lambert

Sources

Données	Organisme
Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Plan de gestion de la pêche 2022-2023	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
---------------------------------------	--

Fond de carte	Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community
---------------	---

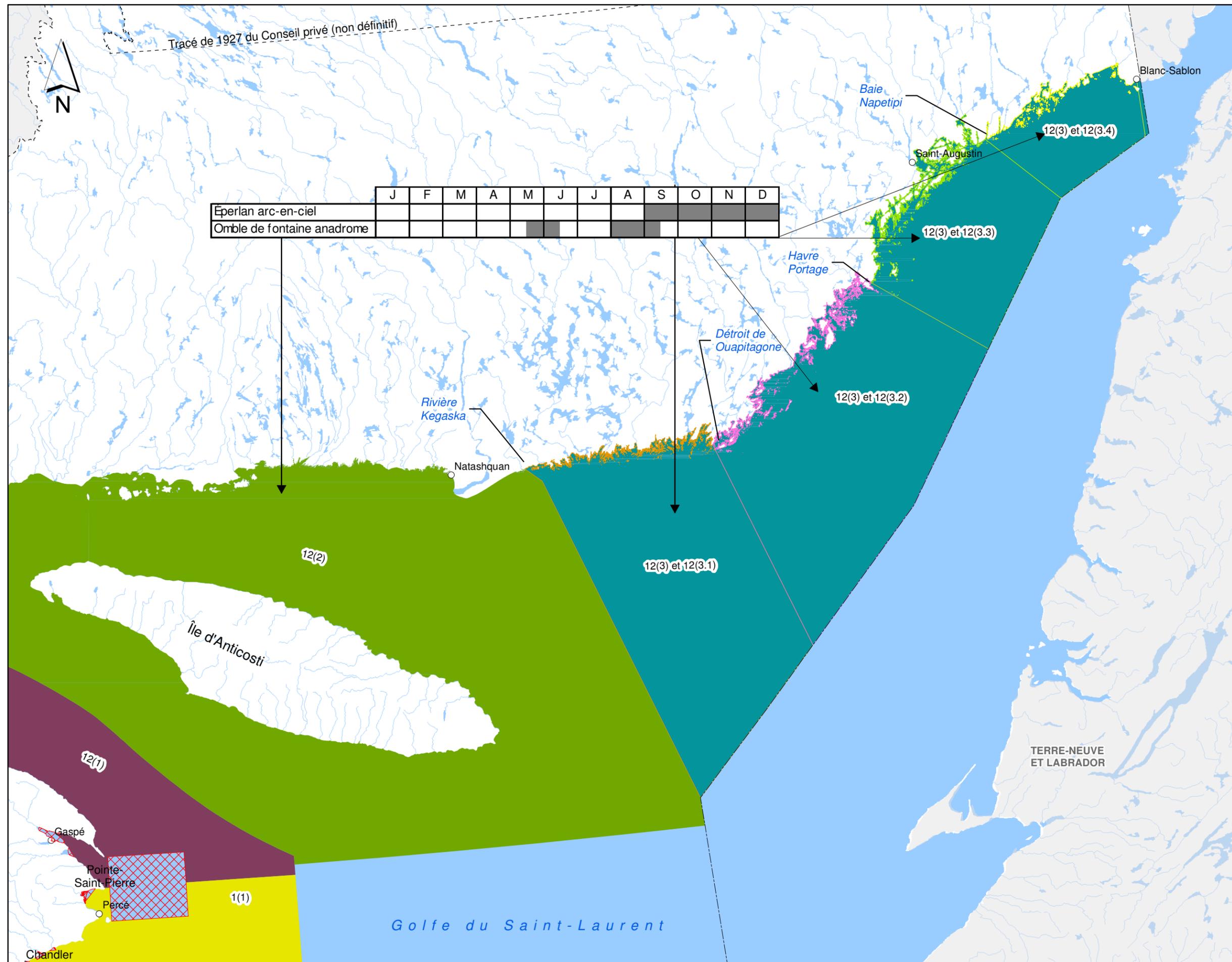
Réalisation

Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP

© Gouvernement du Québec, avril 2022



Note: Le présent document n'a aucune portée légale.



	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Eperlan arc-en-ciel												
Ombre de fontaine anadrome												

Pêche commerciale Espèces et périodes autorisées en 2022-2023

Carte 15 Secteur de la Côte-Nord

Légende

Espèce	Mois de l'année	
	Pêcherie fermée	Pêcherie ouverte

Référence aux articles du plan de gestion de la pêche 2022-2023

Article (sous-article)

	1(1)		12(3.3)
	12(1)		12(3.4)
	12(2)		Zone d'exclusion
	12(3)	Frontière	
	12(3.1)	Frontière Québec - Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)	
	12(3.2)	Frontière interprovinciale	

0 10 20 30 40 50 km

Métadonnées

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique : Conique Conforme Lambert

Sources

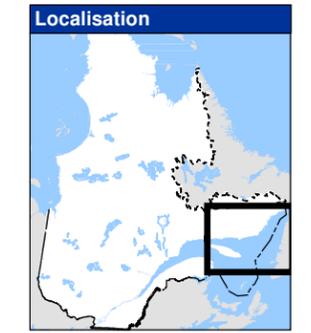
Données : Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle 1/1 000 000

Organisme : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

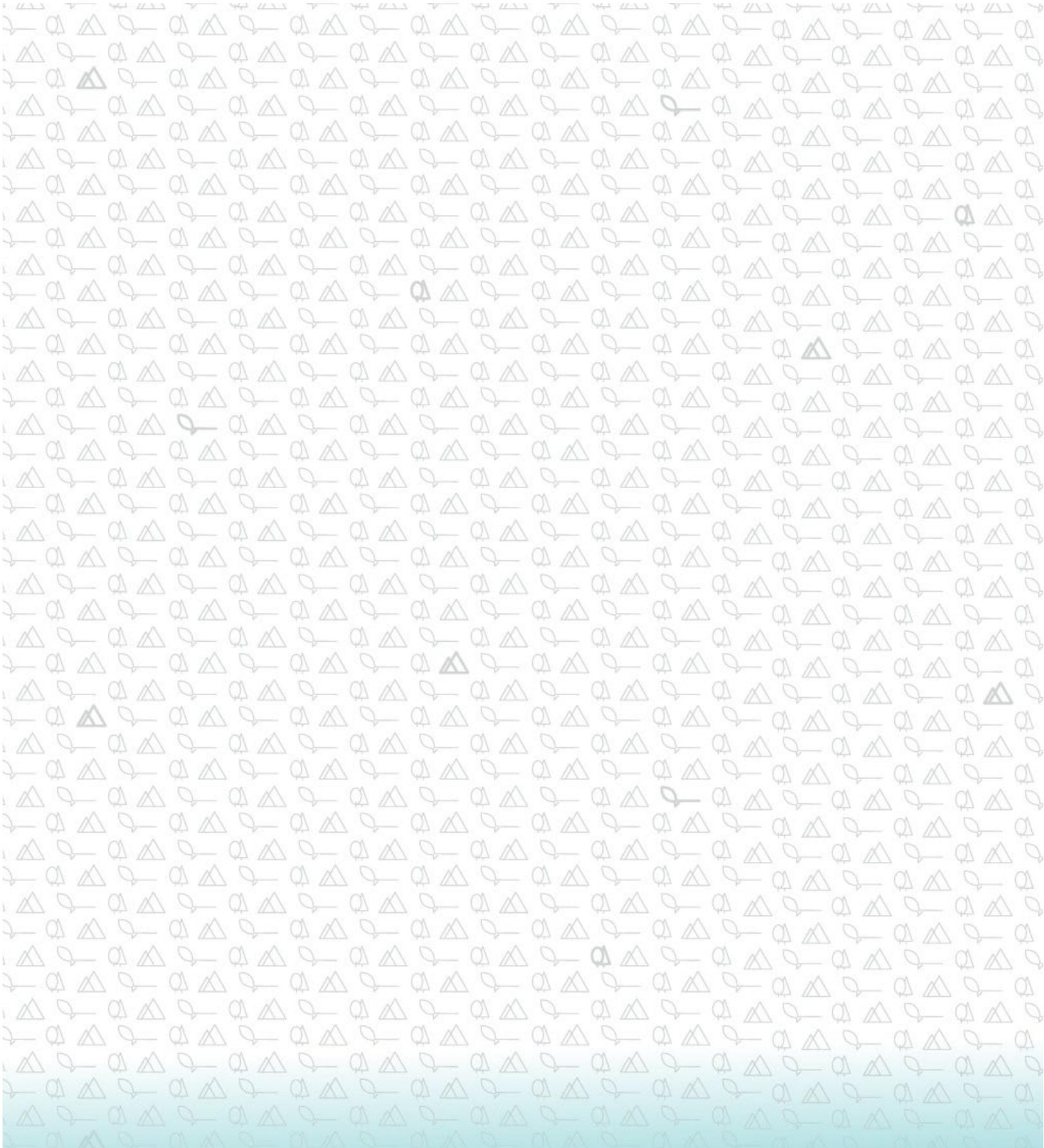
Plan de gestion de la pêche 2022-2023 : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Réalisation

Direction de l'expertise sur la faune aquatique, MFFP
 © Gouvernement du Québec, avril 2022



Note: Le présent document n'a aucune portée légale.



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 